



Rejet de proposition d'indemnisation

Par **Bazin Marine**, le **25/05/2018** à **15:45**

Bonjour!

J'ai eu un accident de la route en novembre et je viens de recevoir une proposition d'indemnisation.

EN cas de refus, peuvent ils faire une autre proposition moins importante ? Ou suite au refus ils proposent soit la même chose soit mieux indemniser?

Merci :)

Par **Chaber**, le **25/05/2018** à **16:53**

bonjour

Il est difficile de vous répondre sans connaissance du dossier, que doit connaître votre conseil à qui vous devriez soumettre cette proposition

Je suppose que la proposition fait suite à l'application de la loi Badinter. Si oui tous vos préjudices doivent être indemnisés.

Souvent la première proposition se situe dans la fourchette basse des indemnisations dont la base d'évaluation est fournie par les cours d'appels.

Certaines sont peu généreuses, par exemple Douai, et d'autres beaucoup plus larges par exemple Toulouse

Par **Bazin Marine**, le **26/05/2018** à **14:48**

Merci pour votre réponse.

J'ai fait plusieurs simulation avec les données que j'ai eu suite à l'expertise et effectivement toutes sont plus élevés que celle que j'ai reçu.

Quels sont les démarches pour avoir une autre proposition?

Par **Chaber**, le **26/05/2018** à **15:22**

BONJOUR

vous prenez conseil d'un avocat spécialisé ou vous faites une contre-proposition avec les chiffres que vous avez trouvés